

Reconnaissance à Dieu pour la victoire du parti UNIR et la reconduction de AHOOMEY-ZUNU au poste de Premier Ministre
Une messe d'action de grâce célébrée à Kpele P 7

Echos de la 68 Assemblée Générale des Nations Unies P 4
L'ambassadeur Kodjo Menan s'exprime au nom du chef de l'Etat

Tapez vite 887*1*7# et profitez des appels illimités le dimanche

Avantage : 0F/min sur tous vos appels vers TOGO TELECOM toute la journée du dimanche.
 (Coût de souscription : 500F)

Offre réservée aux clients illico **Infos : 112**

RDV la semaine prochaine pour d'autres surprises !



LE

LIBÉRAL

Hebdomadaire Togolais d'Information, d'Analyse et d'Opinion

N° 0141 du jeudi 03 Octobre 2013 - 250 F CFA / Etranger 1€

EDITORIAL

Partir à point

La rentrée scolaire 2013-2014 vient d'être repoussée obligeant les élèves et enseignants à prolonger d'une semaine les vacances déjà longues et ennuyeuses pour la plupart. Pour les autorités en charge de l'enseignement primaire et secondaire, ce temps permettra tout simplement de régler quelques détails administratifs. Visiblement les deux mois de vacances n'auront pas suffi à mettre tout le dispositif en place pour une rentrée scolaire sans anicroche. Mais on comprend, les problèmes de l'enseignement sont aussi vaste qu'un océan d'où la nécessité des états généraux du secteur comme l'a si bien vu le chef de l'Etat qui en a d'ailleurs fait la promesse dans son adresse à la nation la veille de la fête de l'indépendance.

L'éducation fait partie des priorités de l'actuel gouvernement et dans ce secteur, tout est prioritaire.

La transformation de quelques collèges en lycées, la construction de nouvelles salles de classe sans oublier les primes de rentrée versées aux enseignants sont des ingrédients qui devraient permettre que la fête soit belle le 14 octobre prochain. Les invités ont le droit d'être exigeants mais aussi très compréhensibles pour que les efforts consentis ne soient pas réduits à néant. Il y va de l'intérêt de tous. Les autorités en charge de l'éducation ont un impérieux devoir, celui de garantir la sérénité. C'est pour cela qu'un report d'une semaine n'est pas de trop car comme l'écrivait le fabuliste: il ne sert à rien de courrir, il faut partir à point. ■

La Rédaction

Gouvernement Ahoomey-Zunu II Premier conseil des Ministres



**Un avant projet de loi examiné
 Deux décrets adoptés
 Deux communications
 présentées**

P 3

Des bruits de bottes au CHU Sylvanus Olympio

P 2



**Rentrée scolaire 2013
 Un report d'une
 semaine suffira-t-il pour régler
 les derniers
 détails?**

P 2

Enfin la présentation du compte rendu du Conseil des Ministres revient au Ministre de la communication



Mme Anaté Kouméalo,
Ministre de la communication

C'était une tradition, bien connue de tous, le Compte rendu du traditionnel conseil des ministres a été toujours présenté par le ministre en charge de la communication. Mais cette tradition n'avait pas été respectée lors des deux derniers gouvernements. En lieu place du ministre de la communication, c'est plutôt un autre membre du gouvernement qui s'acquittait de cette tâche. On avait en réalité pas besoin

d'explication pour comprendre ce changement, Djimon ORE le ministre de la communication d'alors n'était pas du tout à l'aise dans cet exercice tout le monde l'avait unanimement reconnu. On avait parfois l'impression d'assister à une simple lecture scolaire plutôt que la présentation d'un rapport digne d'un conseil des ministres. On ne pouvait pas en vouloir à Djimon ORE sans grand parcours professionnel, parachuté à la tête du ministère de la communication sur la base d'un accord politique. C'est ce qui arrive lorsqu'on choisit de rester en marge de la gestion des affaires de l'Etat pour des considérations politiques. Cela devrait servir de leçon à ceux qui continue dans cette logique.

Mercredi dernier, c'est avec délectation que les téléspectateurs ont suivi le compte rendu du conseil des ministres présenté par la nouvelle ministre de la communication de la culture et des arts Mme Anaté Kouméalo. A César ce qui est à César. ■

P. Fabrice

Des bruits de bottes au CHU Sylvanus Olympio



Plusieurs décrets de nomination ont été pris lors du tout premier conseil des ministres après les dernières législatives ayant consacré la cinquième législature de la IVe république. Parmi ces décrets de nomination, un a retenu les attentions celui du colonel Adom Ekpao nommé directeur général du CHU Sylvanus Olympio. Pourquoi un corps habillé à la tête d'une structure sanitaire s'interrogent certains. Ce n'est un secret pour personne le secteur de la santé est enclin à d'énormes difficultés. Est-ce la raison pour

laquelle on a fait le choix d'un officier de l'armée pour imprimer rigueur et discipline dans le plus grand centre hospitalier du Togo ? En réalité, le nouveau DG n'est pas un inconnu du monde médical c'est un médecin de formation il a d'ailleurs dirigé pendant plusieurs années le Programme National de Lutte contre le Sida PNLIS. Adom Ekpao est un médecin colonel, il manie médecine et armes mais à la tête du CHU il faudra plutôt voir le médecin. ■

Fab



Hebdomadaire Togolais d'Information, d'Analyse et d'Opinion

Récépissé N°0416/23/12/10/HAAC
du 23 décembre 2010

Directeur de la Publication

Fabrice P. Dariworé

Comité de Rédaction

Schmidt EZA
Dieudonné ESSOHANAM
Sémy MAREKA
Charles KEYEWA
P. Fabrice

Correcteur

S. Didier

Infographie

Raphaël AHIALE

Adresse

Route de Mission Tové, non loin du
Petit Séminaire, Agoè
Tél: +228 90 15 87 53
+228 22 41 92 91
13 BP 152 Lomé-TOGO

Imprimerie

La Colombe

Tirage

2000 exemplaires

Rentrée scolaire 2013

Un report d'une semaine suffira-t-il pour régler les derniers détails?

C'est par le biais d'une conférence de presse que le tout nouveau Ministre des Enseignements Primaire et Secondaire M. Florent MAGANAWÉ a annoncé le report de la rentrée scolaire 2013-2104 au 15 octobre. Cette rencontre avec la presse s'est déroulée juste après des échanges avec les syndicats qui brandissaient un mot d'ordre de grève le 07 octobre date initialement prévue pour la rentrée.

D'aucuns estiment d'ailleurs que le report de la reprise des cours n'est pas étranger aux menaces. Qu'à cela ne tienne il est important de s'assurer d'une sérénité dans le monde scolaire et éviter un faux départ pour la nouvelle année scolaire. La précédente avait été très mouvementé on le sait et c'était dans une confusion totale que apprenants et enseignants s'étaient dit au revoir. On croyait que les uns et les autres devraient mettre à profit la période des vacances et aplanir toutes les divergences avant la reprise. Mais visiblement certains syndicats et le gouvernement ne sont toujours pas sur la même longueur d'onde.



M. Florent Maganawé, Ministre des enseignements
primaire et secondaire

Les premiers restent campés sur des revendications qui ne prennent en compte que l'amélioration du revenu des enseignants alors les problèmes du secteur de l'éducation sont nombreux et tous prioritaires. On pourra citer l'augmentation du nombre de salles de classes pour éviter les effectifs pléthoriques. L'augmentation des effectifs des enseignants avec l'accueil de nouveaux sortis des Ecoles Nationale des Instituteurs ENI et de l'Ecole Nationale des Enseignants du Secondaire ENES.

Outre cela, le gouvernement s'est acquitté du paiement des primes de rentrée et de

bibliothèque qui s'élève cette année à 140000 fca par enseignant soit un total d'environ 3,5 milliards de francs cfa.

Cet effort du gouvernement suffira-t-il à calmer les ardeurs des uns et des autres et espérer un bon départ pour l'année académique 2013-2014 ? C'est la grande interrogation et le gouvernement dispose encore de quelques jours pour régler tous ces détails. Il faudra aussi compter sur la bonne compréhension des syndicats. Tout en reconnaissant la légitimité des différentes revendications brandies par les uns et les autres, il faudra aussi reconnaître que leur satisfaction ici et maintenant comme le préconisent certains syndicats, frisent un peu l'exagération.

C'est le lieu de relancer le débat autour des assises de l'éducation annoncées par le chef de l'Etat en avril dernier et plusieurs fois reportées. Ces assises pourront permettre de solder le lourd passif du monde scolaire et baliser la voie pour un nouveau départ. ■

P. Fabrice

Le premier conseil des Ministres du gouvernement Ahoomey-Zunu II s'est tenu

Un avant projet de loi examiné

Deux décrets adoptés

Deux communications présentées

Après une première séance d'imprégnation la semaine dernière à Kara, le premier conseil des ministres après les législatives s'est tenu hier mercredi sous la houlette du Président de la République Faure Essozimna Gnassingbé. Après les salamaecs pour féliciter les uns et les autres, le chef de l'Etat s'est réjoui de la bonne organisation des législatives du 25 juillet.

Le Conseil a examiné un avant-projet de loi et adopté deux décrets. Deux communications ont par ailleurs été présentées au Conseil.

Voici un large extrait du communiqué ayant sanctionné le Conseil des ministres

Le Conseil des ministres a examiné en première lecture, un avant-projet de loi portant révision du code des douanes.

Cet avant-projet de loi vise à adapter notre législation aux nouvelles directives adoptées par l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dans le but de faciliter la libre circulation des personnes et des biens et de renforcer l'intégration régionale.

Il est également apparu que l'actuel code des douanes, adopté depuis le 23 décembre 1966 est en déphasage avec les exigences actuelles du commerce international telles que prévues par les textes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et l'Organisation mondiale des douanes (OMD) auxquelles le Togo appartient.

C'est dans ce contexte que le Togo a engagé, depuis quelques années, un vaste programme de réforme et de modernisation, en vue de contribuer à la facilitation et à la libéralisation des échanges commerciaux à travers l'adaptation de sa législation et de sa réglementation au nouvel environnement économique international.



Le premier décret adopté par le Conseil des ministres est relatif à l'application de la loi N°2012-001 du 20 janvier 2012 portant code des investissements en République togolaise.

Le code des investissements définit les avantages et les garanties accordées aux investisseurs ainsi que les obligations qui sont portées à leur charge, dans le but de promouvoir et de protéger un investissement de qualité, susceptible de contribuer à l'essor de notre économie.

Ce décret vise à assurer une mise en œuvre effective des dispositions du code des investissements afin que celles-ci favorisent, à terme, la création d'emplois pérennes et qualifiés.

Le Gouvernement entend par la même occasion encourager et valoriser l'utilisation de nos ressources nationales et des matières premières locales ainsi que des nouvelles technologies, pour réaliser les grands travaux indispensables au développement économique et social de notre pays.

Le deuxième décret adopté ce

jour en Conseil des ministres, précise les attributions, l'organisation et le fonctionnement de l'Agence nationale de promotion des investissements et de la zone franche. Cette Agence a été créée par la loi portant code des investissements en République togolaise, en vue d'assurer l'administration dudit code ainsi que celle du statut de la zone franche industrielle.

Au titre des communications, le Conseil a suivi deux exposés

Le premier exposé présenté par le Ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales, a trait aux acquis et à l'amélioration du cadre électoral qui ont notamment permis d'assurer la bonne organisation des élections législatives du 25 juillet 2013.

Le Ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales a, dans sa communication, mis en relief la

volonté de dialogue du Président de la République ainsi que son souci constant de préserver le consensus et de dégager des compromis en vue d'améliorer les conditions d'organisation des élections. Les mesures adoptées dans la droite ligne de ces orientations ont permis entre autres, de préserver le caractère inclusif de la Commission nationale électorale indépendante et ses démembrements, d'opérer une refonte complète du fichier électoral et de sécuriser l'ensemble du processus électoral. Grâce à toutes ces mesures, notre pays a réussi à organiser entièrement sur fonds propres, des élections législatives inclusives, libres, crédibles et transparentes comme l'ont reconnu les missions d'observation. Ces élections traduisent la maturité du peuple togolais et l'irréversibilité des avancées que le Togo enregistre année après année, dans la construction de la démocratie et de l'Etat de droit.

Dans la seconde communication, le Ministre de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche a fait le point sur la situation agricole et alimentaire au Togo et la campagne agricole exercice 2013.

Il ressort de cet exposé que la campagne agricole 2013 est marquée par une pluviométrie très contrastée qui a affecté le cycle végétatif des cultures de maïs.

Le bilan vivrier établi à partir de la production nationale fait apparaître cette année de faibles excédents céréaliers, comparativement aux campagnes précédentes.

En revanche, des excédents relativement importants sont attendus en matière de tubercules et de légumineuses.

Face à cette situation, le Gouvernement entend adopter des mesures de précaution, destinées à préserver la sécurité alimentaire dont jouit notre pays, en renforçant notamment le stock de sécurité de l'Agence nationale de sécurité alimentaire et en lançant une campagne d'achat dès le mois prochain pour éviter les exportations illicites.

Enfin, le Conseil des ministres a adopté trois décrets de nomination, respectivement au Ministère du développement à la base, de l'artisanat et de l'emploi des jeunes, au Ministère de la sécurité et de la protection civile et au Ministère de la santé. ■

P. Fabrice

Echos de la 68 Assemblée Générale des Nations Unies L'ambassadeur Kodjo Menan s'exprime au nom du chef de l'Etat

Le chef de l'Etat togolais n'était pas au rendez-vous annuel de l'Assemblée Générale des Nations Unies à New York. Mais le Togo s'est fait entendre à cette grande tribune des Nations Unies par la voix de son représentant Kodjo Menan. Celui-ci a évoqué les grands dossiers internationaux notamment la crise en Syrie, le Moyen Orient avec les négociations entre israéliens et palestiniens, les foyers de tension sur le continent africain, une occasion également pour le représentant permanent du Togo aux Nations Unies de parler des efforts de son pays pour une société plus démocratique.

S'agissant de la Syrie, le diplomate togolais aux Nations Unies s'est félicité de la récente résolution du Conseil de sécurité sur le démantèlement des armes chimiques détenues par Damas en espérant qu'elle

ouvre "de nouvelles perspectives prometteuses pour la paix et une transition politique inclusive en Syrie" qui passe par la conférence de Genève II et "la formation d'un gouvernement de transition consensuel et inclusif".

Mais, a toutefois rappelé le diplomate, "La communauté internationale a observé longtemps impuissante le bilan macabre de ce conflit".

Pour ce qui est du Moyen-Orient, le Togo par la voix de son ambassadeur a salué la reprise des négociations directes entre Israéliens et Palestiniens sous l'égide du président Américain Barack Obama. "Le Togo invite les autorités israéliennes et palestiniennes à négocier, de bonne foi, afin de parvenir à un accord, dans les plus brefs délais, qui permette enfin la création de deux Etats, vivant côte à côte, dans la paix et la



M. Kodjo Menan, à la tribune de l'ONU

sécurité et dans des frontières internationalement reconnues", a-t-il indiqué.

Mais les points de tension c'est aussi l'Afrique. Même si on se rejouit du retour à la paix au Mali on s'inquiète de la situation en Libye, en Centrafrique et en RDC, notamment.

Le Togo à la tribune de l'ONU, a été aussi l'occasion pour l'ambassadeur de mettre en avant les progrès réalisés sur le plan politique, économique ou social.

Ainsi M. Ménan a relevé que le Togo avait consenti d'énormes efforts pour réduire, de façon conséquente, la pauvreté dans le

cadre des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Gratuité de l'éducation primaire, augmentation du taux de scolarisation, réduction de moitié du taux de prévalence du sida, prise en charge gratuite des malades et accès aux traitements ARV, développement agricole sont autant d'avancées réalisées par le pays.

"Le gouvernement togolais s'efforce avec foi et détermination de bâtir progressivement une société démocratique qui puisse garantir à tous les togolais, sans exclusive, la paix, la concorde, le bien-être, la justice et la liberté qui sont des prérequis pour l'épanouissement complet de nos sociétés et qui doivent aller de pair avec nos objectifs de développement économique et social", a indiqué Kodjo Menan. ■

La Rédaction



Communiqué Ambassade des Etats-Unis

4332, Boulevard Eyadéma—BP:852—Tel: (228) 2261-5470—Fax: (228)2261-5469

Inscriptions pour la Loterie Visa 2015

Le Département d'Etat a le plaisir d'annoncer le lancement officiel du programme annuel de Loterie Visa, DV-2015. Les demandes doivent être soumises électroniquement entre le mardi 1^{er} Octobre 2013 à 16h GMT et le samedi 2 novembre 2013 à 16h GMT. Pendant cette période d'inscription, les candidats peuvent accéder au formulaire électronique d'inscription à la loterie DS-5501 (Electronic Diversity Visa Entry form) à partir du site www.dvlottery.state.gov. L'inscription est gratuite.

Seules les demandes électroniques seront acceptées. A la fin d'une inscription électronique réussie, un écran de confirmation apparaît avec le nom du postulant ainsi qu'un **numéro unique d'identification**. **Cette page de confirmation doit être imprimée et gardée par soi-même car elle contient le numéro unique d'identification qui sera utilisé pour vérifier électroniquement le statut de la demande.**

Il est recommandé de faire l'inscription électronique soi-même. Toutefois, si vous devez vous faire aider par quelqu'un d'autre, vous devez être présent vous-même lors de l'inscription et vérifier toutes les informations et photos soumises. A la fin de l'inscription, **veillez à garder vous-même votre numéro unique d'identification**. Vous **NE RECEVREZ PAS** de courrier postal ou d'email vous informant de votre sélection. **Seul votre numéro unique d'identification vous permettra de vérifier le statut de votre demande** par le biais de l'onglet « **Entrant Status Check** ». Cet onglet sera disponible sur le site www.dvlottery.state.gov à compter du 1^{er} mai 2014. L'onglet « Entrant Status Check » sera le seul moyen par lequel vous serez informés de votre sélection ou non à la Loterie Visa DV-2015 et serez informés des instructions sur la procédure et la date de votre interview à l'Ambassade si vous êtes sélectionnés.

En cas de perte du numéro unique d'identification, vous pouvez le retrouver en rentrant des données personnelles telles que votre adresse email, nom de famille et date de naissance.

Instructions sur la photo à soumettre : vous êtes prié de scanner vos photos types passeport américain à une résolution de 300dpi. La photo doit être prise de face et sur fond blanc avec apparition des deux oreilles. Prière visiter le site http://travel.state.gov/visa/visaphotoreq/photoexamples/photoexamples_5331.html pour des instructions détaillées. Il est indispensable de soumettre les photos de chaque personne listée sur le formulaire électronique dont : vous, votre conjoint(e) et vos enfants célibataires âgés de moins de 21 ans à la date de la demande. Les photos de groupe ne seront pas acceptées.

QUALIFICATION AU PROGRAMME

Sont éligibles au programme de loterie visa les personnes remplissant de simples mais strictes conditions d'éligibilité. Les postulants doivent impérativement s'assurer d'être qualifiés avant de jouer, à savoir :

- soit être titulaires du BAC II ou d'un diplôme équivalent, donnant accès à l'université ;
- soit être qualifiés sur la base de la profession exercée avec pièces justificatives. Les exigences du Département du Travail Américain seront appliquées.

Les postulants doivent donc vérifier que la profession exercée les qualifie pour le programme DV-2015 en consultant la page http://travel.state.gov/visa/immigrants/types/types_1319.html ou en visitant le site internet du Département du Travail Américain www.onetonline.org.

MOTIFS DE DISQUALIFICATION

Les candidats doivent respecter scrupuleusement les règles au risque d'être disqualifiés automatiquement au moment du tirage au sort. **L'une des raisons habituelles de disqualification automatique demeure le fait de postuler plus d'une fois au cours du même programme.**

VOUS DEVEZ MENTIONNER SUR LE FORMULAIRE DE CANDIDATURE LE NOM DE VOTRE CONJOINT(E) ET DE TOUS VOS ENFANTS AGES DE MOINS DE 21 ANS EXISTANT AU MOMENT DE L'INSCRIPTION, MEME S'ILS N'HABITENT PAS AVEC VOUS OU NE VOYAGERONT PAS AVEC VOUS. Il est à préciser que le fait de lister le conjoint et les enfants au moment de l'inscription initiale au programme n'oblige pas le postulant à voyager avec eux.

Le fait de fournir de fausses informations ou de présenter de faux documents constitue un exemple de disqualification systématique au moment de l'interview (faux mariage, faux diplômes, etc.)

AUTRES INFORMATIONS

La participation initiale au programme de Loterie Visa est gratuite. Toutefois, une fois sélectionnés, les postulants doivent **payer des frais de traitement de dossier au moment de leur interview avec le Consul**. Il est donc impératif de s'assurer de sa qualification **AVANT** de postuler car **les frais ne sont pas remboursables**.

Les intermédiaires ou autres personnes offrant leur assistance pour la préparation d'un dossier de Loterie Visa le font **sans aucune autorité ni agrément** du gouvernement américain.

Il est conseillé aux candidats de ne pas attendre la dernière semaine de la période d'inscription pour postuler. Les nombreuses demandes de dernière minute peuvent entraîner un ralentissement de l'activité des serveurs informatiques et rendre difficile l'inscription en ligne. De plus amples informations sur l'inscription au programme et sur le programme de Loterie Visa 2015 sont disponibles à l'adresse http://travel.state.gov/pdf/DV_2015_Instructions.pdf et sur le site de l'Ambassade <http://togo.usembassy.gov>

Lomé le 30 septembre 2013

E-mail: cca@state.gov— Site Internet: <http://togo.usembassy.gov>

Dernières finalisations pour un éminent lancement du programme Lions Quest au Togo Une réunion d'information a été organisée

Le mercredi 25 septembre dernier a eu lieu une rencontre d'information entre des représentants du gouvernement togolais et les membres du Lions Club International Foundation (LCIF). Démarrée à 9 heures dans la salle de conférence du ministère de l'environnement et des ressources forestières, cette rencontre a rassemblé les représentants de trois ministères à savoir le ministère de la jeunesse et des sports, celui des enseignements primaire et secondaire, le ministère hôte de la réunion, les hommes des médias et diverses personnalités. Elle a porté sur le Lions Quest, un programme d'appui et de soutien à la jeunesse développé déjà par le LCIF à travers 80 pays pour la plupart occidentaux. Au cours de la réunion, M. Ekoué Folly Kouvahey, coordonnateur du projet au Togo n'a pas manqué de présenter dans une projection empreinte d'admiration le Lions Quest aux diverses personnalités présentes et aux hommes des médias. Ce programme



Les représentants du gouvernement

consiste en une prise en charge éducative graduelle de la jeunesse dès le cours primaire jusqu'à l'université en civisme et sur l'écocitoyenneté.

Pour M. Kouvahey, le Lions Quest a pour but d'aider les jeunes à adopter des comportements sains, témoigner d'une aptitude à communiquer afin de devenir des adultes responsables, prendre des décisions censées et se libérer de toutes sortes de pressions liées à la consommation de la drogue et de l'alcool. Subventionné par le W.K.KelloggFoundation, le George Gund



M. Kouvahey, Coordonnateur Lions Quest-Togo

Foundation et la Reader's Digest Association, le Lions Quest a finalement été racheté par le Lions Club International qui avec ses 25 ans d'expérience ne cesse de soutenir la jeunesse. Avec le Lions Quest, c'est déjà 12 millions de jeunes éduqués, 500.000 éducateurs formés, un projet accessible dans 30 langues. Au Togo, où le programme servira d'essai en prélude

d'un élargissement à la sous-région, une phase pilote démarrera à partir de la 2ème semaine de novembre de cette année et prendra fin en mai 2014 dans 3 écoles sélectionnées en partenariat avec les 3 ministères concernés. Les représentants du gouvernement ont à juste titre exprimé leur enthousiasme et leur impatience quant au démarrage de ce fameux programme au Togo.

Association humanitaire à but non lucratif, le LCIF revendique quelques 1.300.000 bénévoles à travers le monde, entend contribuer à la promotion d'un environnement de paix et de tolérance par ses programmes, sa spécialisation dans le traitement non onéreux de certaines maladies comme le diabète, la tuberculose, ... Pour ce qui est du Lions Quest Togo, « les jeunes ont besoin de compétences pour la vie ». ■

Démocrate K.

Journée mondiale de lutte contre la rage Le réseau africain des experts sensibilise la population

Plus de 55 000 personnes meurent de la rage chaque année dans le monde. C'est fort de ce constat que la journée du 28 Septembre a été retenue pour attirer l'attention des populations sur ce fléau qui ne cesse de prendre des pas de géant. Pour cette année encore un atelier de renforcement de capacité sur les grandes orientations dans la lutte contre la rage a regroupé les journalistes le 28 septembre dernier à Brother Home à Lomé. Organisé par le réseau Africain des experts regroupant 14 pays Africains dont le Togo, cette cinquième édition avait pour objet de faire la situation de la rage en Afrique et au Togo. Maladie méconnue des populations, la rage fait pourtant des dégâts majeurs en vie humaine ainsi l'Asie et l'Afrique sont des continents où la maladie est plus exacerbée. A en croire Ihou Wateba membre du réseau Africain des experts et maître assistant à la faculté des sciences et de la santé à l'université de Lomé, en moyenne 50 cas mortels sont enregistrés chaque année dans les hôpitaux au Togo. Pour ce dernier, si tous les mammifères sont réceptifs au virus il n'en manque pas qu'à part le chien, la Chauve-souris demeure l'excellent agent porteur de la maladie et peut vivre avec pendant des années entières. Le virus de la rage est présent dans la salive de l'animal mais une personne qui est mordue, griffée ou encore léchée par un animal enragé est immédiatement atteint de la maladie. « Le seul moyen pour éviter la maladie est de se faire vacciner le plus tôt possible car si on ne se vaccine pas après 20 jours la maladie se



Dr Ihou Wateba, maître assistant à la Faculté des Sciences et de la Santé à l'Université de Lomé

déclenche et elle ne se guérit pas » a déclaré le docteur Ihou. Aucun traitement n'est disponible pour un animal non vacciné ou victime de morsure à part l'abatage. Une fois atteint, fièvre, frisson sueur et trouble de comportement sont des signes précurseurs remarqués chez la personne. Toute fois deux signes décelés net sont identifiés à la phase de la maladie : l'hydrophobie (la peur de boire l'eau) et l'aérophobie (peur de l'air). Comme mesure législative on peut noter la capture et l'abatage des chiens enragés, la vaccination obligatoire des animaux domestiques sans oublier celle des personnes en charge des animaux. La rage tue une personne toute les 10 minutes et le seul moyen pour se prévenir c'est d'aller se faire vacciner le plus tôt possible et les centres de santé sont disponibles pour tout renseignement. ■

Charles k

Vacances utiles Le CDQ Tokoin Gbonvié offre camp informatique aux jeunes élevés de la localité



Au total 20 jeunes élevés du primaire ont reçu des attestations sanctionnant un mois d'initiation à l'informatique. L'initiative est du Comité de Développement du Quartier Tokoin Gbonvié qui a voulu rendre utile et agréable les vacances des 5 meilleurs élèves au CEPD des établissements de la localité.

Durant ce camp informatique, les jeunes apprenants ont reçu des cours théoriques et pratiques sur l'histoire de l'ordinateur, l'étude de windowsXp, de Word 2007, de l'internet et de l'utilisation des périphériques amovibles tels les clés USB. La cérémonie de remise des attestations a été organisée au centre communautaire de Tokoin en présence de plusieurs invités dont les parents des élèves ayant bénéficié de ce camp informatique qui est une initiative inédite.

ECONOMISEZ SUR VOS APPELS VERS L'INTERNATIONAL!

Vous avez encore jusqu'au 31 Octobre 2013 pour bénéficier de cette offre alléchante. Vous n'avez jamais été aussi proche de la diaspora.



Pour vos appels de plus en plus régulier vers l'étranger, TOGO TELECOM vous propose

désormais des tarifs préférentiels selon le pays choisi. Quel que soit l'endroit où se trouve votre interlocuteur, vous pouvez communiquer sans vider vos poches. Parce que vous nous avez choisi, nous vous offrons le meilleur. Le secret se trouve dans la formule **887*1*6#** que vous pouvez taper dès maintenant sur votre illico.

Bienvenue dans le profil qui réduit vos dépenses en communication!

- Pour l'Europe, les USA et l'Asie, nous vous proposons les pays suivants à **55 F CFA TTC/impulsion (45 s)**: France, Allemagne, Belgique, Espagne, Italie, Royaume Uni, USA, Canada, Chine et Inde.

- Pour l'Afrique, nous vous proposons les pays suivants à **55 F CFA TTC/l'impulsion (30s)**: Ghana, Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Niger, Nigéria, Mali, Maroc et Afrique du Sud.

- Pour le reste des pays, communiquez à **55 F CFA TTC/mn.**

Parce que nous anticipons vos besoins profonds, nous offrons également l'option de téléphoner par satellite. Coût de l'appel, **4500 F CFA TTC/mn.**

Ayant tous les atouts en poches, vous pouvez désormais choisir en toute connaissance de cause. Avec TOGO TELECOM, vous n'avez jamais été aussi proche de la diaspora! ■

UN NOUVEAU ILLICO CONTRE UN ILLICO HORS D'USAGE!

L'opération continue dans les espaces dédiés. Conscient du désagrément, TOGO TELECOM indemnise ces clients.

En Mars dernier, lors de la 1ère campagne TOGO TELECOM CHEZ VOUS, nous vous avons vendus des téléphones illico à très bas prix. Pendant la vente, certains clients ont hérité d'appareils présentant certains défauts. Pour indemniser ces clients, nous avons lancé une opération d'échange d'illico défectueux contre illico neufs.

DEUX ESPACES

Pour cet échange, les clients concernés sont priés d'aller vers l'Espace Telecom d'Agoo Nyivé ou de celui de l'ex-Direction Générale de TOGO TELECOM. Pour nous permettre de vous identifier, vous devez vous munir d'une pièce d'identité et du reçu délivré à l'achat.

POURQUOI EST-CE IMPORTANT?

Avec votre illico, votre vie change grâce au profil **PROMO PREPAID** et à la promo **WEEK END KDO**. Connaissez-vous les formules **887*1*6#** et **887*1*7#**? Non? Alors vous êtes le seul à ne pas être au



courant. Courrez vite échanger votre illico hors d'usage acheté en mars contre un nouvel illico. Vous pouvez alors taper ces formules et entrer dans le profil de ceux qui profitent des meilleurs tarifs de communication.

APPELEZ LE 112 POUR EN SAVOIR PLUS! ■

Reconnaissance à Dieu pour la victoire du parti UNIR et la reconduction de AHOOMEY-ZUNU au poste de Premier Ministre

Une messe d'action de grâce célébrée à Kpele

Une messe d'action de grâce a été célébrée à Kpélé Adéta dimanche dernier pour remercier le seigneur pour ses bienfaits au peuple togolais. De nombreuses personnalités étaient présentes pour ce moment de recueillement. Le Premier ministre Kwesi Séléagodji AHOOMEY-ZUNU a assisté à cette célébration eucharistique.

C'est au rythme des cantiques et chants chorales que la communauté chrétienne de la paroisse saint Raphaël d'Adéta s'est jointe aux responsables et sympathisants du parti UNIR pour magnifier et rendre grâce à Dieu, le très miséricordieux, d'avoir permis que le parti UNIR remporte une écrasante victoire à l'issue des législatives du 25 juillet dernier et que le Premier ministre Séléagodji AHOOMEY-ZUNU soit reconduit à la tête du gouvernement.

Dans la prière et le recueillement, le Premier ministre entouré des membres du gouvernement, des honorables députés à l'Assemblée nationale, des autorités politiques, administratives et traditionnelles, a remercié Dieu Tout puissant pour tous ses bienfaits et imploré la bénédiction divine pour la réussite de la lourde responsabilité que le Président de la République lui a confiée.

Dans son homélie tirée de l'Évangile saint Luc au chapitre 16, versets 19 à 31,



Le PM lors de la célébration de la messe

le Révérend Père Dieudonné Akotiate, a rappelé que seul Dieu est la vie et que seul lui peut nous élever.

« Nous célébrons aujourd'hui la consécration de l'Eglise paroissiale saint Raphaël d'Adéta. Et cette consécration coïncide avec la messe d'action de grâces demandée par le Premier ministre pour remercier Dieu pour tout ce qu'il fait dans sa vie » a indiqué le révérend Père Dieudonné Akotiate.

Fils de la région des plateaux, le Chef du gouvernement a été invité par le prêtre, à prendre l'exemple de Jésus-Christ pour aller davantage au secours des couches

les plus défavorisées.

Le Révérend Père a aussi et surtout invité tous les fils du Grand kloto et le peuple togolais à soutenir le chef du gouvernement avec des prières pour qu'il puisse accomplir la vision du Chef de l'Etat, celle de construire un Togo uni et prospère. Moment de prière, mais aussi de remerciement et de reconnaissance à l'endroit des populations de la région des plateaux qui avaient réussi à rafler au profit du parti UNIR, 22 des 25 sièges de députés en jeu dans la région lors des dernières législatives. Législatives à l'issue

desquelles le parti UNIR a remporté 62 des 91 sièges de députés à l'Assemblée Nationale.

Cette célébration eucharistique a été suivie d'une rencontre que le Chef du gouvernement a eu avec les honorables députés à l'assemblée nationale issus de la région des Plateaux et des anciens et actuels membres du gouvernement. Au cœur des discussions, les prochaines échéances électorales et les grands enjeux du développement de notre pays. Séléagodji AHOOMEY-ZUNU croit qu'il ne peut véritablement réussir sa mission que si les forces vives du pays, dans leur ensemble, apportent leur contribution. Aussi a-t-il rappelé que l'amélioration des conditions de vie des togolais ainsi que le développement de notre pays resteront au cœur des préoccupations de l'action gouvernementale.

Rappelons qu'à la veille de cette rencontre le Premier ministre avait été chaleureusement accueilli par les populations du grand Kloto qui lui ont réitéré leur soutien dans l'accomplissement de sa mission.

Dans la liesse, les populations ont dansé au rythme du terroir pour surtout exprimer leur reconnaissance au chef de l'Etat Faure Essozimna GNASSINGBE qui a renouvelé sa confiance à l'un de leur fils, reconduit à la tête du gouvernement.■

a.

Le REJAT-TOGO dans l'état d'avancement de la mise en œuvre du décret portant interdiction de fumer dans les lieux publics

Après adoption du décret n° 2012-046 portant interdiction de fumer dans les lieux publics, il était nécessaire de faire un point sur l'état d'avancement et la mise en œuvre dudit décret. Ce fut le cas ce 1er Octobre 2013 par le biais d'une conférence de presse. Organisé par le réseau de journalistes pour la lutte antitabac au Togo (REJAT-TOGO), ce point de presse avait pour objet de sensibiliser les populations : aussi bien les vendeurs que les consommateurs. Pour Essoham TEOU-TEOU coordonateur du réseau, après l'adoption de ce décret un moratoire de 9 mois avait été pris en compte pour se mettre en règle sur la conformité

des lois c'est après ce moratoire qu'il a été jugé important de voir si ce décret était respecté. Deux communications ont été présentées. La première portant sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics a mis l'accent sur l'aménagement des zones fumeurs qui doivent faire objet de signalisation apparente dans les transports, les gares routières, les bars et autres espaces contenant un monde assez consistant. La deuxième communication présentée par le juriste Odji kokou a évoqué la réglementation des points de ventes du tabac et ses produits dérivés. Au cours de cette communication il était question de respecter un certain nombre



de dispositions pour la vente de tabac comme l'interdiction des vendeurs ambulants ; l'interdiction de ventes de cigarettes autour des terrains de

loisirs d'activités scolaires ; l'interdiction de publicité et de promotion. Désormais le point de vente sera un lieu fixe. Toute infraction aux présentes

dispositions est passible de peine. L'effet du tabac est très nocif à la santé et cause d'énormes dégâts. Selon l'organisation mondiale de la santé, plus de six millions de décès sont enregistrés chaque année. Face à cette réalité, certains pays ont pris des mesures responsables pour endiguer ce fléau. C'est le cas du Togo qui a adopté la loi portant décret N°.2012-046. Mesure incitative par excellence pour attirer l'attention de la population et plus précisément au monde des fumeurs. Toutefois ce cri d'alarme est-il assez puissant pour que l'on y prête attention ? Eh bien on le saura assez tôt.■

Keyewa .c



29 Nov.
16 Déc.
2013

11^{ème}
Foire
Internationale de
LOME

RESERVATION ET FRAIS DE STANDS

Seules les réservations effectuées par signature du formulaire « DEMANDE DE PARTICIPATION » et parvenues au CETEF-LOME avant le 1er novembre 2013 pourront être satisfaites dans la mesure des disponibilités.

Les organisateurs se réservent le droit de déplacer les emplacements en fonction des nécessités sans que ce déplacement donne droit à une indemnité. Les participants sont responsables des dommages causés aux bâtiments, cloisons, tapis, mobiliers, etc. Le coût de la remise en état déterminé par le CETEF-LOME est facturé en sus.

Paiements

Le montant de la participation est intégralement dû dès la signature de la fiche de participation.

Un acompte de 50 % sera payé à la signature de la fiche de participation. A défaut du paiement du solde au plus tard le 1er novembre 2013, les organisateurs pourront résilier de plein droit les engagements.

Le signataire de la fiche de participation reste toutefois redevable de la totalité de son engagement envers les organisateurs.

Tout exposant ayant payé les frais de participation doit exiger un reçu délivré par les organisateurs.

Tous les paiements sont non remboursables et doivent être faits à la caisse du CETEF-LOME contre reçu, ou par virement bancaire sur les comptes ci-après :

| ECOBANK-TOGO | | | | |
|---|----------|-------------|--------------|--------------|
| RIB | SWIFT | CODE BANQUE | CODE GUICHET | N° DE COMPTE |
| 46 | ECOCTGTG | T0055 | 01702 | 131410322301 |
| BANQUE TOGOLAISE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (BTCI) | | | | |
| RIB | SWIFT | CODE BANQUE | CODE GUICHET | N° DE COMPTE |
| 90 | BTCITGTG | TG024 | TG024 | 005907500258 |

Cession et sous-location

La cession ou la sous-location d'un stand est formellement interdite aux exposants. Toutefois, sous réserve d'approbation par les organisateurs, plusieurs participants peuvent louer ensemble un même espace

CETEF - LOME

BP 10056 Lomé - Togo

Tél:(00228) 22 26 40 31 / 22 30 38 48 / 22 35 07 27

Fax:(00228) 22 26 17 54

Site web: www.cetef.tg E-mail: ceteflome@cetef.tg